

Commune de LANGOIRAN

Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance du Vendredi 10 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18
Absents : 5 - Procurations : 4

Suite au décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Les membres composant le conseil municipal de la commune de Langoiran se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, le **Vendredi 10 juillet 2020 à 18h30** sous la présidence de Monsieur Serge LAPENNE, 1^{er} adjoint.

Monsieur Serge LAPENNE procède à l'appel des conseillers municipaux.

Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
BORAS Jean-François		LAPENNE Serge	X
LAPENNE Serge	X		
VICHERY Doriane			X
VACHER Patrick	X		
MILON Malika	X		
BOYANCÉ Jean-Pierre	X		
DAO Marie	X		
MAUPOMÉ Christine	X		
CRAMBES Denis	X		
ZEFEL Nathalie	X		
BIBONNE Jocelin		DAO Marie	X
CARLES Romain	X		
GUENON Estelle		MILON Malika	X
LAAKILI Karim	X		
DALLEAU Audrey	X		
MORIN Jean-Claude	X		
JOBARD Dominique	X		
DELLIS Christophe	X		
BUSTERNA PHILIPPEAU Nathalie		JOBARD Dominique	X

Le quorum étant atteint, Monsieur Serge LAPENNE ouvre la séance à 18h30.

Madame Malika MILON est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Serge LAPENNE débute la séance en demandant s'il y a des observations concernant les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 24 février 2020 et du 15 juin 2020.

Suite à la demande des élus, report à la séance du conseil municipal prévu le 20 juillet 2020.

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Vu le courrier de Madame Gaëlle LIDZINSKI daté du 03 juillet 2020 portant démission de son mandat de conseiller municipal à compter du 03 juillet 2020,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Sous-Préfet de Langon a été informé de cette démission.

Conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Considérant que Madame Audrey DALLEAU, candidate suivante de la liste « POUR LANGOIRAN », est désignée pour remplacer Madame Gaëlle LIDZINSKI au conseil municipal,

Le conseil municipal,
PREND ACTE :

- de l'installation de Madame Audrey DALEAU en qualité de conseillère municipale,
- de la modification du tableau du conseil municipal

ORDRE DU JOUR

Election des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales.

Délibération n°29-2020

Election des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 02 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléants pour la commune de Langoiran ;

Vu les articles L.283 à 293 du code électoral ;

Vu les articles R.137 et suivants du code électoral ;

Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

M. Serge LAPENNE, 1^{er} adjoint, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- M. Jean-Pierre BOYANCÉ
- Mme Marie DAO
- M. Karim LAAKILI
- Mme Audrey DALLEAU

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election des délégués et des suppléants :

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général de mars et juin 2020. L'effectif légal du conseil municipal est celui déterminé par l'article L. 2121-2 du CGCT (L.284).

Le conseil municipal de Langoiran doit élire 5 titulaires et 3 suppléants.

Une seule liste a été déposée : La liste « LANGOIRAN »

Elle est composée des membres suivants :

1. M. BORAS Jean-François
2. Mme MILON Malika
3. M. BOYANCÉ Jean-Pierre
4. Mme MAUPOMÉ Christine
5. M. MORIN Jean-Claude

6. Mme GUÉNON Estelle
7. M. LAPENNE Serge
8. Mme ZEFEL Nathalie

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Le conseil municipal ELIT les délégués suivants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020 :
Liste « LANGOIRAN »

1. M. BORAS Jean-François, délégué titulaire
2. Mme MILON Malika, déléguée titulaire
3. M. BOYANCÉ Jean-Pierre, délégué titulaire
4. Mme MAUPOMÉ Christine, déléguée titulaire
5. M. MORIN Jean-Claude, délégué titulaire
6. Mme GUÉNON Estelle, déléguée suppléante
7. M. LAPENNE Serge, délégué suppléant
8. Mme ZEFEL Nathalie, déléguée suppléante

La séance est levée à 18h48.

Jean-François BORAS Absent, procuration à Serge LAPENNE	Serge LAPENNE	Doriane VICHERY Absente	Patrick VACHER	Malika MILON
Jean-Pierre BOYANCÉ	Marie DAO	Christine MAUPOMÉ	Denis CRAMBES	Nathalie ZEFEL
Audrey DALLEAU	Jocelin BIBONNE Absent, procuration à Marie DAO	Romain CARLES	Estelle GUENON Absente, procuration à Malika MILON	Karim LAAKILI
Jean-Claude MORIN	Dominique JOBARD	Christophe DELLIS	Nathalie BUSTERNA PHILIPPEAU Absente, procuration à Dominique JOBARD	